

# Tarif location de salles municipales - 2020

Délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2019

Les tarifs sont fixés chaque année par délibération du conseil municipal.

		journée / soirée	week-end	location entreprise (demi-journée)	restaurateur de la commune
Salle polyvalente <b>CROAS MALO</b>	Résidents de la commune	318 €	477 €	204 €	318€
	Non-Résidents de la commune	Tarif Résidents + 15 %			
Espace <b>LA PROVIDENCE</b>	Résidents de la commune	240 €	364 €	208 €	
	Non-Résidents de la commune	Tarif Résidents + 15 %			

			Semaine		Semaine supplémentaire	
			Résidents de la commune	Non-Résidents de la commune	Résidents de la commune	Non-Résidents de la commune
Salle d'exposition <b>L'ÉTUVE</b> (1)	<b>Associations</b>	hors saison (2)	gratuit	20.50 €	gratuit	10.20 €
		en saison (2)				
	<b>Individuels ou groupe d'artistes</b> (hors Treffiag'Arts)	hors saison (2)	36 €	46 €	25.50 €	31 €
		en saison (2)	51 €	61 €	31 €	41 €

(1) : La gestion de la salle L'Étuve est assurée par l'association TREFFIAG'ARTS

(2) : En saison : du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> septembre

Hors saison : le reste de l'année

## DISPOSITION COMMUNE A TOUTES LES LOCATIONS DE SALLES

Clé ou carte magnétique perdue ou détériorée : 21,00 €

Télécommande ou badge perdu ou détérioré : 100,00 €

Cautions demandées à tout locataire lors de la remise des clés : 305,00 €

Les réparations de dégradations après les locations de salles par des particuliers seront facturées 25.50 € l'heure de main-d'œuvre (intervention par les services techniques).

Les éventuels matériaux utilisés seront également facturés.